

# Conditions Générales :

## Location bateau et engins flottants

2016 - v.1

Afin que vous passiez un agréable moment sur l'eau, nous vous prions de prendre connaissance et de respecter les conditions suivantes ainsi que nos recommandations :

- Vous êtes responsables de l'engin flottant que vous louez
- Dégâts, pertes, dépassements d'horaires et nécessité de sauvetage vous seront facturés
- Rentrer immédiatement lorsque les feux orange d'alerte du port de Ouchy clignotent
- Naviguer au maximum à 300 mètres du bord
- Rester à l'extérieur de la zone de baignade (bouées jaunes)
- Donner la priorité aux baigneurs et aux autres embarcations, ne pas s'échouer sur les plages
- La pratique de tous les engins flottants est interdite sous l'emprise d'alcool, drogues ou médicaments
- Se mouiller avant de sauter dans l'eau
- Éviter de coller ou entrer en collision avec une autre embarcation
- Respecter le nombre de personnes autorisées à bord de l'embarcation – trois enfants de moins que 12 ans comptent pour deux adultes
- Pratiquer le long ou dans la baie de Ouchy, ou nous informer de votre itinéraire

	Age minimum	Aide à la flottaison	Gilet de sauvetage	Zone de navigation
<b>Bateaux à moteur</b> *	16 ans	-	Obligatoire pour tout le monde	Naviguer à plus de 150 mètres du bord (plus de 300 mètres autorisé)
<b>Pédalos</b>	10 ans	Dispo sur demande	Dispo sur demande	Jusqu'à 300 mètres
”	”	”	Obligatoire	Au-delà de 300 mètres

### \*Bateaux moteur 8 CV sans permis

Dépôt d'une pièce d'identité obligatoire

Interdiction de s'amarrer à un objet flottant

Naviguer jusqu'à 10 km/h dans les 300 mètres